



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/44/931

S/21206

26 mars 1990

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-quatrième session

Point 34 de l'ordre du jour

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :

MENACES CONTRE LA PAIX ET LA

SECURITE INTERNATIONALES ET

INITIATIVES DE PAIX

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-cinquième année

Lettre datée du 26 mars 1990, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim du Honduras auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance l'"Accord de Toncontín" que les représentants de la future Présidente du Nicaragua, Mme Violeta Barrios de Chamorro, et de la résistance nicaraguayenne ont conclu le 23 de ce mois dans la ville de Tegucigalpa, et qui fixe les modalités du processus de démobilisation générale de la résistance.

Ces entretiens ont été menés à bonne fin avec la participation de S. Em. le cardinal Miguel Obando y Bravo.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Javier SUAZO TOME

Annexe

ACCORD DE TONCONTIN

La Commission de négociation de la résistance nicaraguayenne reconnaît que les élections tenues le 25 février au Nicaragua ont, par leur caractère libre, intègre et efficace, permis au peuple nicaraguayen de faire triompher sa volonté et d'établir un processus de démocratisation en donnant la victoire aux candidats de l'Union d'opposition nationale, Mme Barrios de Chamorro et M. Godoy Reyes. Cet événement extrêmement important de notre histoire nous permet d'annoncer solennellement notre décision d'entamer le processus de démobilisation générale de nos forces en commençant par désarmer celles qui sont stationnées dans la République du Honduras, d'ici le 20 avril au plus tard. Pour cela, nous demandons dès maintenant la coopération et l'aide d'organismes internationaux tels que le Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA) et la Commission internationale d'appui et de vérification (CIAV), ainsi que de S. Em. le cardinal Miguel Obando y Bravo. Parallèlement, les affrontements militaires se déroulant sur le territoire du Nicaragua doivent immédiatement cesser, ce pourquoi il convient de procéder comme suit :

Premièrement : Décréter un cessez-le-feu que respecteront les deux parties et que vérifieront des organismes internationaux (ONUCA, CIAV) et S. Em. le cardinal Miguel Obando y Bravo.

Deuxièmement : Concentrer nos forces armées qui se trouvent actuellement au Nicaragua dans des zones de sécurité délimitées au préalable en territoire nicaraguayen et contrôlées par les organismes internationaux susmentionnés ainsi que par S. Em. le cardinal Miguel Obando y Bravo, afin que le processus de démobilisation se poursuive dans un climat de sécurité et d'ordre qui garantisse à nos frères la vie et le déroulement normal de leurs activités pacifiques.

A son tour, la délégation représentant la future Présidente, Mme Violeta Barrios de Chamorro, déclare ce qui suit :

Premièrement : Elle a pris note avec une satisfaction extrême de la décision de la résistance nicaraguayenne d'entamer ce jour le processus de démobilisation.

Deuxièmement : Pour reconnaître comme il se doit l'action patriotique de la résistance nicaraguayenne, il importe de protéger les invalides, orphelins et veuves, victimes innocentes de la lutte armée. A cette fin, Mme Violeta Barrios de Chamorro s'engage à veiller, dès qu'elle assumera le pouvoir, à la réinsertion et la réadaptation sociale des personnes concernées. De surcroît, ces personnes auront droit aux allocations mensuelles prévues en tel cas.

Troisièmement : Pour l'exécution de toutes les dispositions de l'Accord, une commission spéciale de transition est désignée, comprenant des membres du nouveau gouvernement et de la résistance nicaraguayenne dont les noms seront annoncés dans les prochains jours.

Quatrièmement : Le nouveau gouvernement que présidera Mme Violeta Barrios de Chamorro s'engage à demander aux gouvernements intéressés de fournir une aide humanitaire à l'intention des membres de la résistance nicaraguayenne, ainsi que l'infrastructure médicale nécessaire pour venir au secours des victimes du conflit pendant le temps que durera la démobilisation.

Pour sa part, S. Em. le cardinal Obando y Bravo se déclare satisfait des décisions patriotiques qui ont été prises et se joint aux signataires, rendant grâce au Seigneur d'avoir inspiré les parties en présence.

Tegucigalpa (Honduras), le 23 mars 1990.

Représentants de la future Présidente  
du Nicaragua, Mme Violeta Barrios  
de Chamorro,

(Signé) Antonio Lacayo

(Signé) Emilio Alvarez Montalvan

Représentant de la Commission de  
négociation de la résistance  
nicaraguayenne,

(Signé) commandant "Rubén"

S. Em. le cardinal Obando y Bravo,

(Signé) Miguel Obando Bravo

-----